

Intervention de Manche Numérique - Monsieur DESLANDES – sur le déploiement FTTH sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Délibération n° 2019 - 034

OBJET : Financement de la phase 1 du réseau FTTH Manchois

Nombre de membres : 221 19h13

Nombre de votants : 191

Pour : 164 Contre : 7 Abstention : 20

Le Conseil Communautaire approuve le plan de financement.

Délibération n° 2019 - 035

OBJET : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la commission "Fonds de Concours"

Nombre de membres : 221 19h16 **Vote effectué à bulletin secret.**

Nombre de votants : 191

Pour : 174 Contre : 3 Abstention : 14

Le Conseil Communautaire :

- **Procède** à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, représentants des communes de moins de 500 habitants au sein de la commission fonds de concours,
- **Constata** que la commission fonds de concours est ainsi constituée :
 - pour l'exécutif de la communauté d'agglomération de Messieurs Jean-Louis Valentin, Patrice Pillet, Benoît Arrivé, Jacques Coquelin et de Mesdames Geneviève Gosselin Fleury et Yveline Druetz,
 - pour les représentants des communes :

	Titulaires	Suppléants
- moins de 500 habitants :	Madame Chantal Ducouret, Monsieur Hubert Lemonnier, Madame Hélène LESEIGNEUR,	Monsieur Gilles SCHMITT, Monsieur Nicolas Poisson, Madame Louissette LEPETIT,
- de 501 à 1000 habitants	Monsieur Dominique Jeanne, Monsieur Guy Amiot,	Monsieur Robert Lebreton, Monsieur Pascal Monhurel,
- de 1001 à 3000 habitants	Monsieur Jean Lepetit, Monsieur Guy Cholot,	Monsieur Serge Martin, Monsieur Bertrand Bottin,
- de 3001 à 10 000 habitants	Monsieur Jacques Lepetit,	Monsieur Bruno Viltard,
- de plus de 10 000 habitants	Monsieur Dominique Hebert,	Monsieur Jean-Michel Maghe,

Délibération n° 2019 - 036

OBJET : Organisation de l'escale de l'HERMIONE - Avenant à la convention de DSP avec la SPL Développement touristique

Nombre de membres : 221 19h24

Nombre de votants : 190

Pour : 167 Contre : 3 Abstention : 20

Madame Geneviève GOSSELIN-FLEURY ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire :

- **Autorise** la signature de l'avenant n°2 à la délégation de service public pour confier, dans le cadre des missions de l'Office de Tourisme, l'organisation de l'escale de l'HERMIONE,
- **Dit** que la dépense sera imputée au budget principal, article 6574, Ligne de crédit n°76872.

Projection d'un court film présentant l'exposition Gustave BAZIRE (8 sites d'exposition sur le territoire du Cotentin).

Délibération n° 2019 - 037

OBJET : Porté à connaissance - Rapport sur la situation en matière de développement durable 2018

Nombre de membres : 221

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2018.

Délibération n° 2019 - 038

OBJET : Porté à connaissance - Ressources humaines - Rapport 2018 de situation en matière d'égalité femmes-hommes

Nombre de membres : 221

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport 2018 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019.

Délibération n° 2019 - 039

OBJET : Budget Principal - Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2018

Nombre de membres : 221 19h41

Nombre de votants : 191

Pour : 184 Contre : 0 Abstention : 7

Le Conseil Communautaire :

- **Constata** et approuve les résultats de l'exercice 2018,
- **Adopte**, pour le budget 2019, la reprise anticipée des résultats présentés dans le corps de la délibération.

Délibération n° 2019 - 040

OBJET : Rapport de présentation - Budget primitif 2019

Nombre de membres : 221 20h24

Nombre de votants : 190

Pour : 182 Contre : 0 Abstention : 8

Le Conseil Communautaire :

- **Approuve** le budget primitif principal,
- **Approuve** le budget primitif Golf,
- **Approuve** le budget primitif Activités commerciales tourisme,
- **Approuve** le budget primitif Assainissement (toutes taxes comprises),
- **Approuve** le budget primitif locations Cinéma,
- **Approuve** le budget primitif Port Diélette,
- **Approuve** le budget primitif Développement économique locations M4
- **Approuve** le budget primitif Eau,
- **Approuve** le budget primitif Assainissement (option TVA)
- **Approuve** le budget primitif Développement économique Vente
- **Approuve** le budget primitif Développement économique locations,
- **Approuve** le budget primitif Abattoir,
- **Approuve** le budget primitif transports,
- **Approuve** le budget primitif Déchets Ménagers M4.
- **Autorise** le versement des subventions inscrites conformément à l'annexe B1.7 du budget.
- **Autorise** la clôture d'opérations d'équipement en relation avec les AP/CP suivantes :
 - AD'AP Communaux : budget principal
 - Aménagement de bourgs : budget principal
 - Grand Chantier : budgets principal, Assainissement collectif, développement économique vente

- Concours communaux : budget principal
- Bâtiments structurels : budget port diélette.

Délibération n° 2019 - 041

OBJET : Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2019

Nombre de membres : 221 20h48

Nombre de votants : 187

Pour : 186 Contre : 0 Abstention : 1

Le Conseil Communautaire décide :

- **De fixer** les taux d'imposition en 2019 comme il suit :
 - Taxe d'habitation : 12,50 %,
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,10 %,
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10,98 %,
 - Cotisation foncière des entreprises : 21,02 %.

Délibération n° 2019 - 042

OBJET : Redevance des Ordures Ménagères - revalorisation des tarifs

Nombre de membres : 221 20h58

Nombre de votants : 187

Pour : 183 Contre : 1 Abstention : 3

Le Conseil Communautaire instaure la mise en place d'une revalorisation annuelle des tarifs de la redevance d'enlèvement des déchets ménagers à compter de l'exercice 2019, suivant le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives codifié par l'article 1518bis du CGI et conformément aux modalités exposées dans le corps de la délibération.

Délibération n° 2019 - 043

OBJET : Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019

Nombre de membres : 221 21h03

Nombre de votants : 187

Pour : 185 Contre : 0 Abstention : 2

Le Conseil Communautaire décide :

- **De Fixer**, pour 2019, les taux de TEOM suivants :

- Taux différenciés pour les communautés de communes de Saint Pierre Eglise et de la Vallée de l'Ouve :

	Taux 2019
CC St Pierre Eglise	
1 ramassage/semaine (Brillevast, Canteloup, Carneville, Clitourps, Gonnevillle-Le Theil, commune déléguée de Gouberville, Maupertus sur Mer, commune déléguée de Néville sur Mer, commune déléguée de Réthoville, St Pierre Eglise, Théville, Tocqueville, Varouville, Le Vast)	14,86%
1 ramassage/semaine + 1 supplémentaire en été (commune déléguée de Cosqueville, Gatteville Phare)	17,84%
2 ramassages/semaine (Fermanville)	19,82%
CC de la Vallée de l'Ouve	
1 ramassage/semaine (Besneville, Biniville, La Bonneville, Catteville, Crosville sur Douve, Golleville, Hauteville Bocage, Néhou, Neuville en Beaumont, Orglandes, Rauville la Place, Reigneville Bocage, Ste Colombe, St Sauveur le Vicomte, St Jacques de Néhou, Taillepied)	10,78%
2 ramassages/semaine (Bourg de St Sauveur le Vicomte)	16,17%

- Taux uniques pour les communautés de communes du Cœur du Cotentin, des Pieux, de La Saire, du val de Saire, du Canton de Montebourg ainsi que la commune de Cherbourg-en-Cotentin :

	Taux 2019
CC Cœur du Cotentin	
Brix, Colomby, Huberville, Lieusaint, Montaigu la Brisette, Saint-Joseph, Sauxemesnil, Sottevast, Tamerville, Valognes, Yvetot Bocage, Bricquebec-en-Cotentin, Breuille, L'étang-Bertrand, Magneville, Morville, Négreville, Rauville la Bigot, Rocheville	14,93%
CC des Pieux	
Benoistville, Briquebosq, Flamanville, Grosville, Heauville, Helleville, Pierreville, Les Pieux, Le Rozel, St Christophe du Foc, St Germain Le Gaillard, Siouville Hague, Sotteville, Surtainville, Treauville	14,47%
CC La Saire	
Bretteville, Digosville, Le Mesnil au Val	12,72%
CC du Val de Saire	
Amneville en Saire, Aumeville Lestre, Barfleur, Crasville, Montfarville, Octeville l'Avenel, La Pernelle, commune nouvelle de Quettehou, Réville, Sainte Geneviève, St Vaast La Hougue, Teurtheville Bocage, Valcanville, Le Vicel, Videcosville	13,06%

CC du Canton de Montebourg	
Azeville, Ecausseville, Emondeville, Eroudeville, Flottemanville, Fontenay sur Mer, Fresville, Le Ham, Hemenez, Joganville, Lestre, Montebourg, Ozeville, Quinéville, St Cyr Bocage, St Floxel, St Germain de Tournebut, St Marcouf, St Martin D'audouville, Sortosville, Urville, Vaudreville	18,96%
Cherbourg-en-Cotentin	11,70%

Délibération n° 2019 - 044

OBJET : Tarifs 2019 des services d'eau et d'assainissement collectif

Nombre de membres : 221 21h05

Nombre de votants : 187

Pour : 185 Contre : 0 Abstention : 2

Le Conseil Communautaire :

- **Approuve** les tarifs des services eau potable et assainissement collectif pour les territoires des Pôles de Proximité de Cherbourg-en-Cotentin, la Hague, les Pieux, Douve-Divette, la Saire et les communes de Valognes, Négreville, Yvetot-Bocage, Lieusaint, Montebourg, St Floxel, Fontenay sur mer, Lestre, Quinéville, St Marcouf, Aumeville-Lestre, Le Ham, Eroudeville, St Sauveur Le Vicomte, Rauville La Place, Besneville pour l'année 2019 tels qu'annexés à la délibération,
- **Approuve** les tarifs du service assainissement collectif pour les territoires des pôles de proximité de St Pierre Eglise, Val de Saire, et des communes de Bricquebec, Rauville La Bigot, Brix, Sottevast, Baubigny, Sénoville, Les Moitiers d'Allone, La Haye d'Ectot, Barneville Carteret, St Maurice en Cotentin, Le Mesnil, St Jean la Rivière, St Georges la Rivière, Portbail, St Lô d'Ourville, Denneville, Canville La Roque pour l'année 2019 tels qu'annexés à la délibération,
- **Approuve** les tarifs du service eau potable pour les communes de St Martin d'Audouville, Vaudreville, Ozeville, Joganville, Ecausseville, Emondeville, Azeville, Fresville, Saussemesnil, Montaigu la Brisette, Decosville, Octeville-l'Avenel, St Germain de Tournebut, Huberville, Tamerville, St Joseph, L'Etang-Bertrand, Morville, Magneville, Colomby, Urville, Hémevez, Flottemanville, Sortosville, St Cyr, Golleville, Biniville, La Bosneville, Catteville, Crosville sur Douve, Golleville, Hauteville Bocage, Néhou, Neuville en Beaumont, Orglandes, Régneville Bocage, Sainte Colombe, Tailleped, Catteville, Neuville en Beaumont pour l'année 2019 tels qu'annexés à la délibération.

Délibération n° 2019 - 045

OBJET : Barème d'indemnisation et convention de servitude pour les ouvrages d'eau et d'assainissement

Nombre de membres : 221 21h06

Nombre de votants : 187

Pour : 184 Contre : 0 Abstention : 3

Le Conseil Communautaire décide :

- **De valider** le projet de convention de servitude joint en annexe de la délibération.

- **De valider** le barème d'indemnisation des propriétaires dans le cadre de l'établissement d'une convention de servitude proposé.

Délibération n° 2019 - 046

OBJET : Autorisation de programme et crédit de paiement (APCP) Espace Aquatique du Centre Cotentin - Révision n° 1

Nombre de membres : 221 21h13

Nombre de votants : 187

Pour : 168 Contre : 0 Abstention : 19

Le Conseil Communautaire :

- **Autorise** la révision de l'autorisation de programme pour la réalisation d'un espace aquatique sur le territoire de Cœur Cotentin pour un montant de 15 055 877.00 € TTC,
- **Autorise** l'ouverture des crédits de paiements ci-dessous :
 - 2018 : 194 199.32 € TTC,
 - 2019 : 1 000 000.00 € TTC,
 - 2020 : 10 000 000.00 € TTC,
 - 2021 : 3 000 000.00 € TTC,
 - 2022 : 861 677.70 € TTC.

Délibération n° 2019 - 047

OBJET : Préparation des actes et ordonnancement des opérations inclus dans la convention des services communs

Nombre de membres : 221 21h15

Nombre de votants : 187

Pour : 182 Contre : 1 Abstention : 4

Le Conseil Communautaire :

- **Précise** qu'au-delà de la préparation administrative des actes, l'ordonnancement des opérations est inclus dans le périmètre des opérations réalisées par la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour le compte des communes adhérentes au service commun,
- **Confirme** le rôle d'ordonnateur des dépenses et des recettes liées au service commun du Président de la Communauté d'Agglomération,
- **Autorise** le Président à signer, dans le cadre des délégations qui lui sont confiées, l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution des missions des services communs dont la commande publique, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération, notamment les modifications apportées aux conventions pour en préciser les conditions d'ordonnancement des opérations.

Délibération n° 2019 - 048**OBJET : Ressources humaines - Définition des quotas pour l'avancement à l'échelon spécial**

Nombre de membres : 221 21h17

Nombre de votants : 187

Pour : 182 Contre : 0 Abstention : 5

Le Conseil Communautaire :

- **Adopte** le taux de promotion à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois susvisés,
- **Impute** au budget principal les crédits nécessaires au chapitre 012 (charges de personnel),
- **Dit** que ces dispositions prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

Délibération n° 2019 - 049**OBJET : Modification du tableau des emplois**

Nombre de membres : 221 21h22

Nombre de votants : 187

Pour : 177 Contre : 1 Abstention : 9

Le Conseil Communautaire décide de :

- **Modifier** le tableau tel que défini ci-dessous :

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe)	1	TC	Ouverture	instructeur ADS – direction urbanisme et foncier
Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	1	8h35/35h	Modification temps de travail	PP Les Pieux – opérateur hygiène des locaux
Attaché territorial	1	TC	Ouverture	Direction AG - chargé de projet analyse juridique
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1 ^{re} classe)	1	TC	Ouverture	

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe)	1	TC	Ouverture	Direction AG - gestionnaire des instances
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe)	1	TC	Ouverture	Direction AG - gestionnaire courrier et relations usagers
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1 ^{re} classe)	1	TC	Ouverture	Direction MG - responsable administratif et financier
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe)	1	TC	Ouverture	Direction MG - opérateur chargé de la reprographie et des travaux d'impression
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe)	1	17h30/35h	Ouverture	Direction MG - opérateur évènementiel
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	17h30/35h	Ouverture	
Attaché territorial	1	TC	Ouverture	DIB - chargé de projet marché comptabilité au sein de l'unité ressources administratives
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1re classe)	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe)	1	TC	Ouverture	DIB – opérateur comptable
Ingénieur territorial	1	TC	Ouverture	DIB - chargé de projet conducteur d'opérations au sein de l'unité conduite opérations et mise en œuvre bâtiments
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1re classe)	1	TC	Ouverture	
Ingénieur territorial	1	TC	Ouverture	DIB - chargé de projet bâtiment en gestion patrimoniale
Ingénieur territorial	1	TC	Ouverture	DIB - chargé de projet thématiques d'agglomération au sein de l'unité géomatique
Adjoint administratif territorial	1	TC	Ouverture	DCE – Modification temps de travail >10 %

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	DCE – agent d'exploitation réseaux assainissements La Hague
Ingénieur territorial	1	TC	Ouverture	DCE – chargé de projet réseaux eaux potables secteur Cherbourg et mutualisation.
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1re classe)	1	TC	Ouverture	
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	TC	Ouverture	DCE - agent de suivi traitement des relevés
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	DCE - agent d'exploitation La Saire
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	DCE - agent de maintenance La Saire
Cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché territorial, attaché principal)	1	TC	Ouverture	Pôle RH - directeur coordinateur transversalité service commun
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (ingénieur territorial, ingénieur principal)	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe)	1	TC	Ouverture	Direction dialogue et action sociale, gestion du temps - gestionnaire action sociale

Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	4	TC	Ouverture	Avancement de grade
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2	TC	Ouverture	Avancement de grade
Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	20	TC	Ouverture	Avancement de grade
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	9	TC	Ouverture	Avancement de grade
Agent de maîtrise principal	10	TC	Ouverture	Avancement de grade
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{re} classe	1	TC	Ouverture	Avancement de grade
Adjoint d'animation principal 1 ^{re} classe	4	TC	Ouverture	Avancement de grade
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	TC	Ouverture	Avancement de grade
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{re} classe	8	TC	Ouverture	Avancement de grade
ATSEM principal 1 ^{re} classe	3	TC	Ouverture	Avancement de grade
Agent social principal 1 ^{re} classe	1	TC	Ouverture	Avancement de grade
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	4	TC	Ouverture	Avancement de grade
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{re} classe	1	TC	Ouverture	Avancement de grade
Animateur principal 2 ^{ème} classe	1	TC	Ouverture	Avancement de grade
Attaché principal	3	TC	Ouverture	Avancement de grade
Ingénieur principal	2	TC	Ouverture	Avancement de grade
Puéricultrice hors classe	1	TC	Ouverture	Avancement de grade
Agent de maîtrise territorial	25	TC	Ouverture	Promotion interne
Rédacteur territorial	1	TC	Ouverture	Promotion interne
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	TC	Ouverture	Promotion interne
Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	3	TC	Fermeture	
Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	1	28/35 heures	Fermeture	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3	TC	Fermeture	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	9/35 heures	Fermeture	
Adjoint administratif territorial	3	TC	Fermeture	
Adjoint administratif territorial	1	28/35 heures	Fermeture	
Adjoint administratif territorial	1	16/35 heures	Fermeture	

Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	2	TC	Fermeture	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	8	TC	Fermeture	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	28/35 heures	Fermeture	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	23h20/35 heures	Fermeture	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	15/35 heures	Fermeture	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	14h10/35 heures	Fermeture	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	9/35 heures	Fermeture	
Adjoint technique territorial	5	TC	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	28/35 heures	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	24/35 heures	Fermeture	
Adjoint technique territorial	2	20/35 heures	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	21h55/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	21h50/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	22h10/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	22h31/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	17h10/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	16h55/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	6h75/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	4h03/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	3/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	2/35h	Fermeture	
Agent de maîtrise principal	1	TC	Fermeture	
Agent de maîtrise	5	TC	Fermeture	
Agent social territorial	1	20/35h	Fermeture	
Animateur territorial	1	TC	Fermeture	
ATSEM principal 1 ^{re} classe	1	27h10/35h	Fermeture	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	29h25/35h	Fermeture	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	28h30/35h	Fermeture	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	25h15/35h	Fermeture	
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	1	TC	Fermeture	
Sous-inspecteur maîtrise	1	TC	Fermeture	
Chef d'équipe réseaux	1	TC	Fermeture	
Conducteur travaux	1	TC	Fermeture	
Éducateur principal de jeunes enfants	1	TC	Fermeture	

Rédacteur principal 1 ^{re} classe	1	TC	Fermeture	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	TC	Fermeture	
Rédacteur territorial	2	TC	Fermeture	
Technicien territorial	1	TC	Fermeture	

- **De dire que** pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégorie B (technicien, technicien principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe, rédacteur territorial, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{re} classe) et A (ingénieur territorial, ingénieur principal, attaché territorial, attaché principal) peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles 3-2 et 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement.
- **D'arrêter** le tableau des effectifs annexé à la délibération.
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal 2019.

Délibération n° 2019 - 050

OBJET : Indemnité de frais de déplacement temporaire – Révision

Nombre de membres : 221

21h24

Nombre de votants : 187

Pour : 182 Contre : 0 Abstention : 5

Le Conseil Communautaire :

- **Fixe** les modalités liées aux déplacements du personnel communautaire,
- **Adopte** le règlement d'attribution des indemnités de frais de déplacement temporaire,
- **Dit que les crédits afférents sont prévus et inscrits** au chapitre 011, chapitre 6256 « frais de mission » du budget principal et du budget annexe assainissement.

Délibération n° 2019 - 051

OBJET : Convention d'objectifs avec l'amicale des personnels de la CAC (Amicac)

Nombre de membres : 221

21h27

Nombre de votants : 185

Pour : 177 Contre : 0 Abstention : 8

Le Conseil Communautaire décide :

- **De dire** que les statuts de l'AMICAC -association des personnels de la Communauté d'Agglomération du Cotentin-, l'objet social, le projet d'animation et le budget prévisionnel sont conformes aux orientations de l'Administration Communautaire,
- **D'instaurer** un taux de financement de 0,38 % de la masse salariale 2018 pour les deux exercices 2019 et 2020 (n-1 pour 2019 et n-2 pour 2020). La subvention 2019 sera versée prorata temporis sur la base de 9/12,
- **D'inscrire** les crédits au budget 2019 pour 133 000 euros,
- **De signer** avec le Président de l'AMICAC une convention d'objectifs pluri-annuelle sur deux ans annexée à la délibération.

Délibération n° 2019 - 052

OBJET : Avis sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

Nombre de membres : 221 21h50

Nombre de votants : 183

Pour : 134 Contre : 18 Abstention : 31

Le Conseil Communautaire :

Considérant la difficulté que représente une première élaboration d'un document de planification nouvellement prévu par la Loi,

Considérant la volonté de la Région d'établir une co-construction avec les territoires pour cette élaboration, mais regrettant que le calendrier d'adoption n'ait pas permis de conserver la richesse des échanges pour la dernière phase consacrée à la rédaction du fascicule des règles générales,

Considérant les garanties apportées par la Région de réexaminer le projet de SRADDET arrêté à la lecture des remarques formulées par les EPCI et collectivités concernés,

- **Formule** un avis favorable au projet de SRADDET arrêté, assorti des réserves suivantes :
 - Prendre en compte dans le rapport des objectifs et la carte synthétique les enjeux liés à la façade maritime, notamment en incluant l'axe stratégique Nord-Ouest reliant la Manche à l'arc Atlantique et à l'Angleterre ;
 - Préciser que seules les règles générales sont opposables aux documents élaborés par la Communauté d'agglomération (SCOT, PDU, PLUi, PCAET) ;
 - Revoir les différents horizons temporels d'atteinte des objectifs afin de les rendre réalistes tout en conservant leur ambition ;
 - Prendre en compte les réserves exposés ci-dessus concernant les règles générales, notamment :

- **Fiche de la page 14** : « Dans les zones littorales et rétro littorales, permettre les aménagements et les constructions uniquement s'ils sont adaptés aux risques naturels prévisibles à l'horizon de 2050 (inondation, submersion marine, érosion, recul du trait de côte) » où il est suggéré de ne pas faire référence à 2100 et ni à une hauteur de la hausse du niveau de la mer dont la valeur n'est pas certaine et de s'assurer de la cohérence entre les différentes démarches menées à l'échelle régionale ;

- **Fiche de la page 22** : « En cas de création de nouvelles zones urbanisées (commerces, zones d'emploi, logements, services....), prévoir les modalités permettant et favorisant l'accès par des modes de transport collectifs et des modes de transports actifs » où la référence aux modes de transports collectifs pourrait avantageusement être remplacée par celle aux modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme ;

- **Fiche de la page 27** : Il conviendrait de faire évoluer la règle générale en prenant en compte les centres bourgs de la manière suivante : « Prioriser l'implantation des activités commerciales, tertiaires et artisanales au sein des centres villes, **des centres bourgs** et des centres de quartier ».

- **Fiches des pages 31 et 36** : « Prévoir, dans le cadre des PCAET, PLH et PLUi, des recommandations concernant le gain de performance énergétique à obtenir pour les rénovations de logements au regard de l'objectif de mise au niveau « Bâtiment Basse Consommation » du parc de logements privés ou publics à l'horizon 2050 fixé par la loi pour la transition Energétique et la Croissance Verte » et « Fixer dans les PCAET une cible annuelle de rénovation énergétiques de logements correspondant a minima à 2,3% du parc de logements publics et privés. Décliner cet objectif dans les PLH, PLUiH et préciser les modalités d'action proposées pour l'atteindre » où les objectifs doivent être précisés selon les réalités des territoires et les caractéristiques de leur habitat ;

- **Fiche de la page 42** : « Eviter l'imperméabilisation des sols en adaptant les pratiques en matière d'urbanisation », dont la référence à la désimperméabilisation doit être indiquée comme une pratique à favoriser, mais sans imposer un objectif chiffré qui pénalise le territoire rural ;

- **Fiche de la page 43** : « Favoriser la division au moins par 2 du rythme de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers à l'horizon 2030 », où le taux de réduction de 50 % doit s'appliquer sur une période de référence intégrant les efforts déjà engagés par les territoires depuis 2010.

Délibération n° 2019 - 053

OBJET : Avis du conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'aménagement du port de Barneville-Carteret

Nombre de membres : 221

21h52

Nombre de votants : 182

Pour : 182 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Claudine SOURISSE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable au projet d'aménagement du port départemental de Barneville-Carteret.

Délibération n° 2019 - 054

OBJET : Stratégie d'acquisitions foncières - Commune de La Hague

Nombre de membres : 221 21h54

Nombre de votants : 183

Pour : 182 Contre : 0 Abstention : 1

Le Conseil Communautaire :

- **Autorise** l'acquisition des parcelles, si nécessaire,
- **Autorise** la mise en réserve foncière de propriétés dans le cadre de la convention signée le 11/05/2015 entre la communauté de communes de La Hague et la SAFER,
- **Autorise** l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation les droits réels tels que les droits d'eau, de puisage ou autres dont l'extinction serait nécessaire pour la réalisation de l'opération,
- **Souscrit** toutes conventions avec les organismes professionnels ou associations en vue de rechercher des solutions alternatives et d'accompagnement à la mise en œuvre des périmètres de protection,
- **Sollicite** les subventions les plus larges et à signer tout document y afférent,
- **Dit** que les crédits afférents sont prévus et inscrits **au budget de l'eau (09)** au chapitre 21, article 2111, ligne de crédit 43.

Délibération n° 2019 - 055

OBJET : Changement mode de gestion sur les compétences eau et assainissement sur l'ex.territoire de la communauté de communes de la Saire

Nombre de membres : 221 21h56

Nombre de votants : 183

Pour : 183 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire autorise la Communauté d'agglomération le Cotentin à changer le mode de gestion des compétences eau et assainissement collectif sur les communes de Digosville, le Mesnil au Val et Bretteville-en-Saire en optant pour la régie directe.

Délibération n° 2019 - 056

OBJET : Tarifs d'Adduction d'Eau Potable (AEP) spécifiques à la commune de Barneville-Carteret

Nombre de membres : 221 21h57

Nombre de votants : 183

Pour : 183 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve les tarifs abonnements AEP 2019 pour la commune de Barneville-Carteret :

- 1er semestre 2019 : 0 € HT

- 2ème semestre 2019 : Application des tarifs abonnements AEP 2019 délibérés par le SDEAU50

A compter du 1er janvier 2020, le tarif abonnement redeviendra identique pour l'ensemble des abonnés sur la base du tarif de la dernière délibération du conseil communautaire.

Les délibérations du Conseil ci-dessus visées sont sur demande à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, 8 rue des Vindits à Cherbourg-en-Cotentin.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Valentin', with a stylized flourish at the end.

Jean-Louis VALENTIN